

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006

**Service instructeur**  
COMMANDE PUBLIQUE

N° Sc/110-06

**Service consulté**  
DAR – DRT – DGS – DMG - DSI

## COMMANDE PUBLIQUE

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature de marchés et d'avenants relatifs à la Commande Publique suite aux décisions et avis de la Commission d'Appel d'Offres

Conformément au Code des Marchés Publics, votre Assemblée doit approuver l'attribution de marchés et la passation d'avenants et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Dans ce cadre et pour chacun des services ou directions mentionnés ci-après, le présent rapport concerne différentes opérations.

S'agissant des attributions de marchés, je vous informe également de la passation de marchés suivant la procédure adaptée dans le cadre des « petits lots » intégrés à une opération. (Article 27 III du code des marchés publics)

### **I - ATTRIBUTION DE MARCHES**

#### **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE**

- Dominicains de Haute Alsace classés au titre des monuments historiques  
restauration des menuiseries à l'ancienne abbaye – deuxième tranche des travaux.

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
1	Menuiserie bois	FRITSCH Willy	87 537.63

- Dominicains de Haute Alsace classés au titre des monuments historiques  
Restauration de l'ancien réfectoire des moines au couvent.

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
3	Menuiserie bois	BAUMGRATZ	76 189.59

**Information :** marché passé suivant la procédure adaptée dans le cadre des « petits lots » intégrés à une opération. (Article 27 III du code des marchés publics) :

- Restructuration et extension du collège ULRICH à HABSHEIM (article 27-III).

Lots	Intitulé du lot	Entreprise retenue par le pouvoir adjudicateur	Montant de l'offre € T.T.C.
26	Carrelage de sol	MULTISOLS	16 098.16
27	Métallerie	STEINLE	27 747.20

**Mission de maîtrise d'œuvre :**

- Reconstruction du collège Jules VERNE et construction d'un gymnase à ILLZACH  
Marchés de maîtrise d'œuvre

Dans sa séance du 14 octobre 2006, votre Commission a adopté le programme de l'opération de reconstruction d'un collège et de construction d'un gymnase à ILLZACH ainsi que la convention du groupement de commande avec la ville d'ILLZACH et pris connaissance du règlement de concours.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10 février 2006.  
La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 27 mars 2006 à 17 heures.

Quarante huit (48) candidatures ont été reçues. Le jury de concours, constitué conformément aux dispositions des articles 25 et 74 du Code des Marchés Publics, s'est réuni le 11 avril 2006 pour examiner les candidatures et formuler son avis au vu duquel j'ai arrêté la liste des équipes admises à concourir soit :

- Cabinet KLEIN et BAUMANN (mandataire) – Jacques ANGLADE (structure bois) – BATISERF (structure) ALTO Ingénierie (fluides) – Michel FORGUE (économiste) – E.S.P. (acoustique) – C2BI (OPC) – RB & Cie (paysagiste)
- Cabinet SUTTER et LABURTE Architectes (mandataire) – ICAT (structure-économiste) – THERMELEC (fluides) – GDP Acoustique (acoustique) – ATELIER DU PAYSAGE (paysagiste)
- MONGIELLO PLISSON Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – OTE INGENIERIE (fluides-électricité-économiste-OPC) – STOFIQUÉ (acoustique) – GALLOIS CURIE (paysagiste)
- TOA Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – THERMELEC (fluides) – C2BI (économiste – OPC) – E.S.P. (acoustique) – Isabelle PEPIN (paysagiste)
- A.F.A. Adrien FAINILBER et associés (mandataire) – Cabinet LEGROS et COIFFIER (architectes) – OTE INGENIERIE (structure-fluides-acoustique-économiste-OPC) – Virginie DEVAUD (paysagiste).

Le jury de concours, réuni le 11 juillet 2006, a procédé à l'examen anonyme des prestations remises par les cinq équipes susvisées. Cette analyse a été effectuée conformément aux stipulations du règlement de concours.

Il a ensuite procédé à leur classement par vote à bulletin secret et a proposé de retenir comme lauréat le projet B, prestation choisie à l'unanimité en tenant compte des critères de sélection des offres prévus dans le règlement du concours.

Le classement des autres équipes a donné le résultat suivant :

2<sup>ème</sup> : projet A

3<sup>ème</sup> : projet C

4<sup>ème</sup> : projet D

5<sup>ème</sup> : projet E

L'ouverture des enveloppes contenant le nom des équipes de maîtrise d'œuvre et leur proposition d'honoraires respective a donné les résultats suivants :

Equipe B lauréate : TOA Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – THERMELEC (fluides) – C2BI (économiste) – ESP (acoustique) – Isabelle PEPIN (paysagiste).

Equipe A : SUTTER et LABURTE Architectes (mandataire) – ICAT (structure-économiste) – THERMELEC (fluides) – GDP Acoustique (acoustique) – ATELIER PAYSAGE (paysagiste)

Equipe C : MONGIELLO PLISSON Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – OTE INGENIERIE (fluides-électricité-économiste-OPC) – STOFLLIQUE (acoustique) – GALLOIS-CURIE (paysagiste).

Equipe D : KLEIN et BAUMANN Architectes (mandataire) – Jacques ANGLADE (structure bois) – BATISERF (structure) – ALTO Ingénierie (fluides) – Michel FORGUE (économiste) – E.S.P. (acoustique) – C2BI (OPC) – RB & Cie (paysagiste)

Equipe E : A.F.A. Adrien FAINSILBER et associés (mandataire) – Cabinet LEGROS et COIFFIER (architectes) – OTE INGENIERIE (structure-fluides-acoustique-économiste-OPC) – Virginie DEVAUD (paysagiste).

La négociation a été menée avec l'équipe B : TOA Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – THERMELEC (fluides) – C2BI (économiste) – ESP (acoustique) – Isabelle PEPIN (paysagiste).

La proposition initiale remise par le lauréat comportait un taux de rémunération de 13.16 % (partie collège) et 14.04 % (partie gymnase) pour la mission de base, missions EXE et OPC. Le montant des honoraires s'établissait à 1 197 200 € HT (partie collège) et 572 130 € HT (partie gymnase) pour une part d'enveloppe affectée aux travaux fixée à 9 100 000 € HT (partie collège) et 4 075 000 € HT (partie gymnase)

La négociation a abouti à un taux de rémunération de 13.10 % (partie collège) et 14 % (partie gymnase) pour la mission de base, ainsi que pour les missions EXE et OPC. L'offre d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'établit, après négociation, à un total de 1 192 100 € HT (partie collège) et 570 500 € HT (partie gymnase).

Considérant que tous les candidats ont remis les documents demandés et que l'ensemble des projets est conforme au programme de l'opération, le jury a proposé d'attribuer à chacun des participants l'indemnité prévue au règlement du concours, soit 69 368 € HT, proposition qui reçoit mon assentiment.

Il est précisé que la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de l'indemnité reçue au titre du concours par le concurrent lauréat.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de prendre acte des décisions que j'ai prises, suite aux avis du jury de concours réuni les 11/04/2006 et 11/07/2006 et qui ont conduit à désigner comme lauréat le groupement solidaire TOA Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – THERMELEC (fluides) – C2BI (économiste) – ESP (acoustique) – Isabelle PEPIN (paysagiste) et avec lequel les négociations ont été engagées,
- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre aux conditions suivantes :
  - marché partie collège :
    - mission de base + EXE pour un taux d'honoraires de 11.92 %
    - mission complémentaire OPC pour un taux d'honoraires de 1.18 %
    - soit un montant total de 1 192 100 € HT
  - marché partie gymnase :
    - mission de base + EXE pour un taux d'honoraires de 12.82 %
    - mission complémentaire OPC pour un taux d'honoraires de 1.18 %
    - soit un montant total de 570 500 € HT
- de m'autoriser à signer les marchés avec l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate, le groupement solidaire TOA Architectes (mandataire) – ICAT (structure) – THERMELEC (fluides) – C2BI (économiste) – ESP (acoustique) – Isabelle PEPIN (paysagiste), aux conditions susvisées ainsi que tout document y afférent,
- de prendre acte de ma décision de verser les indemnités d'un montant de 69 368 € HT aux autres candidats telles que prévues dans le règlement de concours conformément aux propositions faites par le jury du concours dans sa séance du 11 juillet 2006.

## **DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS**

### **SERVICES DES TRANSPORTS SCOLAIRES**

- Transport public d'élèves et de voyageurs

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
58	GEISHOUSE GOLDBACH lycées de THANN	CHOPIN HEITZ 68200 MULHOUSE	323 400.00
59	Regroupement URBES MOLLAU STORCKENSOHN	CHOPIN HEITZ 68200 MULHOUSE	147 262.50

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES****Service Habitat et Solidarité Territoriale**

- Animation du programme d'Intérêt Général

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montants de l'offre € T.T.C.
1	Lutte contre le logement indigne (insalubrité, péril ou saturnisme) dans le parc des logements privés du Département du Haut-Rhin	Groupement ARIM Alsace / PACT 68 68180 HORBOURG- WIHR	Prix forfaitaire : 32 620.90 Prix unitaire n°1 : 149.50 Prix unitaire n°2 : 430.56 Prix unitaire n°3 : 137.54 Prix unitaire n°4 : 137.54
2	Production de logements à loyers maîtrisés dans le parc de logements privés du Département du Haut-Rhin	Groupement ARIM Alsace / PACT 68 68180 HORBOURG- WIHR	Prix forfaitaire : 32 620.90 Prix unitaire n°1 : 149.50 Prix unitaire n°2 : 358.80 Prix unitaire n°3 : 287.04

**DIRECTION DES MOYENS GENERAUX**

- Acquisition de matériel roulant et d'équipements divers pour le Parc d'Intervention en Matériel / Voirie – Programme 2006

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant de l'offre € T.T.C.
1	Fourniture d'un engin automoteur porte-outils équipé d'un outil rotatif d'évacuation de neige (fraise à neige)	SARL Jean VILLETON	261 086,80
2	Fourniture de trois tracteurs industriels équipés chacun d'une rotofaucheuse et d'un godet	COMAGRI	301 714,92
3	Fourniture d'un chargeur TP sur pneus	MATEQUIP TP	141 128,00
4	Aménagement intérieur de trois fourgons Ford Transit et fourniture de deux coffres aluminium	AVUR	12 670,23
5	Fourniture et pose de trois panneaux à messages variables complets sur trois fourgons Ford Transit	MERCURA SAS	17 315,57
6	Fourniture et pose d'une débroussailleuse arrière sur Unimog U 400	HANTSCH	59 381,40
7	Fourniture de trois tondeuses autoportées	Sté Claude MULLER	42 936,40
8	Fourniture de trois remorques routières à plateau	S.M.A.F.	15 541,17

- Fourniture de produits et matériels d'hygiène et d'entretien

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant Minimum par période € TTC	Montant Maximum par période € TTC
1	Fourniture de produits d'entretien	PRO HYGIENE SERVICE EST	11 960	47 840
2	Fourniture de matériels d'entretien	PRO HYGIENE SERVICE EST	11 960	47 840
3	Fourniture de produits d'hygiène corporelle	APURA	11 960	47 840
4	Fourniture de matériels pour l'opération "Haut-Rhin Propre"	APURA	11 960	47 840
5	Fourniture de produits et matériels d'analyse et de traitement d'eau	EVAC EAU SAS	1 196	4 784

### **DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

- Services de télécommunication

Lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue par la C.A.O.	Montant annuel minimum € TTC	Montant annuel maximum € TTC
1	TELEPHONIE FIXE – T2 - Raccordements à la boucle locale et Acheminement du trafic vers les numéros spéciaux	COMPLETEL	12 500	50 000
2	TELEPHONIE FIXE – T2 - Acheminement des trafics local, longue distance, international et vers mobiles	COMPLETEL	14 000	56 000
3	TELEPHONIE FIXE – Autres Raccordements - Raccordements à la boucle locale et Acheminement des trafics spéciaux	FRANCE TELECOM SA ORANGE BUSINESS SERVICES	100 000	400 000
4	TELEPHONIE FIXE – Autres Raccordements - Acheminement des trafics local, longue distance, international et vers mobiles "	COMPLETEL	45 000	180 000
5	TELEPHONIE MOBILE	ORANGE FRANCE SA ORANGE BUSINESS SERVICES	40 000	160 000
6	LIAISONS LOUEES FIXES	FRANCE TELECOM SA ORANGE BUSINESS SERVICES	97 000	388 000
7	SERVICES INTERNET POUR LES ELUS	FRANCE TELECOM SA ORANGE BUSINESS SERVICES	6 000	24 000
8	SERVICES INTERNET POUR LES SERVICES DEPARTEMENTAUX	FRANCE TELECOM SA ORANGE BUSINESS SERVICES	35 000	140 000

## II - AVENANTS AUX MARCHES

### **DIRECTION DE L'ARCHITECTURE**

<b>MARCHE N° : 255/06</b>	<b>22/05/2006</b>
---------------------------	-------------------

Titulaire : STIHLE INDUSTRIE  
Objet : Restructuration des installations de chauffage, plomberie et sanitaires au collège Gérard de NERVAL à HUNINGUE  
Lot n° : 1 : Chauffage  
Montant € TTC: 550 160.00

**Proposition d'avenant :**

**1**  
Objet : Travaux en plus value à savoir :

- Fourniture d'une cloison de répartition pour la sous station de l'atelier
- Dépose et remplacement de la conduite galvanisée en vide sanitaire et chaufferie
- Dépose et évacuation des écoulements en vide sanitaire, 2 aérothermes ateliers
- Reprise supportage canalisations en vide sanitaire
- Fourniture et pose d'une cheminée pour le préparateur ECS
- Renfort radiateurs sur cloisons en mauvais état
- Carottages pour passage tuyauteries sur dalle armée

Travaux en moins value à savoir :

- Travaux de démontage en vide sanitaire
- Pose canalisations fonte différents diamètres de 100 à 250
- Pose tubes fer noir différents diamètres 1"1/2 et 2
- Pose de grilles de ventilation

Montant de l'avenant € TTC Sans incidence financière  
% / marché initial : 0  
Commission Appel d'Offres /

<b>MARCHE N° 534/06</b>	<b>08/09/2006</b>
-------------------------	-------------------

Titulaire : SIBOLD SUCESSEURS  
Objet : Aménagement de l'UTN NORD – 37 route d'Eguisheim à INGERSHEIM  
Lot n° : 3 : Menuiserie intérieure bois  
Montant € TTC: 1 820.83

**Proposition d'avenant :**

**1**  
Objet :

- Remplacement indispensable du pivot de sol de la porte en verre, grippé et irrécupérable.
- Mise en place d'une trappe dans la gaine technique afin de permettre l'accès au câblage informatique.

Montant de l'avenant € TTC 558.82  
% / marché initial : 30.69  
Commission Appel d'Offres Avis favorable, séance du 28 novembre 2006

**DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS**

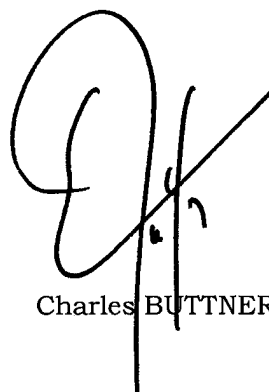
**MARCHE N° : 149/06                      06/04/2006**

Titulaire : ECOSCOPI  
Objet : Mission d'études de génie écologique dans le cadre de la création routière ALTKIRCH - BURNHAUPT-MULHOUSE  
Lot n° : /  
Montant € TTC: 72 327.92

**Proposition d'avenant :**                      **2**  
Objet : - rectifier l'article 2 de l'avenant n°1 notifié le 07/10/2006 par « le délai d'exécution de la phase 2 bis est prolongé de un (1) mois à compter de l'ordre de service prescrivant le début de la prestation ».  
Montant de l'avenant € TTC Sans incidence financière  
% / marché initial : 4.21  
Commission Appel d'Offres /

Il est proposé à votre commission de réserver une suite favorable à la passation des marchés et avenants selon les conditions décrites ci-dessus et m'autoriser à signer les documents correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE  
11 DEC. 2006